

Nom commercial: Orangenöl / EFLA 106330

Date de révision: 06.02.12

Numéro de la matière: 325840

Version: 1 / CH

Date d'impression: 06.02.12

01. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Nom commercial

Orangenöl / EFLA 106330

N° d'article 32584000

Utilisation de la substance/préparation

arôme, Substance active pharmaceutique

Identification de la société/entreprise

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Numéro de Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

téléphone d'appel

d'urgence

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

02. Dangers possibles

Classification

Classification R10-R43

Xi, R38

Xn, R65

N, R50/53

Symboles de danger

Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

10 Inflammable.

38 Irritant pour la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Classification

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

03. Composition / information sur les composants

Composants dangereux

Orange, sweet, ext.

No. CAS

8028-48-6

Nom commercial: Orangenöl / EFLA 106330

Date de révision: 06.02.12

Numéro de la matière: 325840

Version: 1 / CH

Date d'impression: 06.02.12

No. EINECS 232-433-8
Concentration >= 50 %

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Asp. Tox. 1
Flam. Liq. 3
Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic
1
Skin Irrit. 2
Skin Sens. 1

04. Premiers secours

En cas d'inhalation

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

05. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Pas de précautions spéciales.

06. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

07. Manipulation et stockage

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Nom commercial: Orangenöl / EFLA 106330

Date de révision: 06.02.12

Numéro de la matière: 325840

Version: 1 / CH

Date d'impression: 06.02.12

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pa de réquisitions spéciales.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

08. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants de protection

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

09. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Etat	Liquide, limpide
Couleur	jaune orangé
Odeur	caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair

Valeur	46	°C
--------	----	----

Point d'ébullition

Valeur	176	°C
--------	-----	----

Point de fusion

Remarque	Non déterminé
----------	---------------

Densité

Valeur	0.842	g/cm ³
Température	20	°C

Hydrosolubilité

Remarque	entièrement miscible
----------	----------------------

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Nom commercial: Orangenöl / EFLA 106330

Date de révision: 06.02.12

Numéro de la matière: 325840

Version: 1 / CH

Date d'impression: 06.02.12

Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques**Toxicité aiguë / autres données****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	rat		
DL 50		4400	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Espèces	lapin		
DL 50	>	2000	mg/kg

Effet irritant / caustique**Irritation aiguë de la peau**

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

Corrosion aiguë des yeux

Remarque Aucun effet d'irritation connue

sensibilisation

Remarque Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

12. Informations écologiques**Toxicité pour les poissons**

Remarque Très toxique pour les poissons.

Information supplémentaire sur l'écologie

Produit menace faiblement l'eau. Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Code de déchets CEE	Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

No. ONU	1169
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Carte pour désignation du danger	3
Désignation de la marchandise	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
Prescription particulière	640E

Transport maritime IMDG/GGVSee

No. ONU	1169
---------	------

Nom commercial: Orangenöl / EFLA 106330

Date de révision: 06.02.12

Numéro de la matière: 325840

Version: 1 / CH

Date d'impression: 06.02.12

Classe	3
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Polluant marin	Marine Pollutant

Transport aérien

No. ONU	1169
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Désignation de la marchandise	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

15. Informations réglementaires**Étiquetage selon les Directives CE**

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette**Phrase(s) de risque**

10	Inflammable.
38	Irritant pour la peau.
43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

24	Éviter le contact avec la peau.
37	Porter des gants appropriés.
61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
62	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**Pictogrammes de danger**

GHS08	danger pour la santé
GHS02	flamme
GHS09	environnement
GHS07	point d'exclamation

Mention d'avertissement

Dgr	Danger
-----	--------

Mentions de danger

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Nom commercial: Orangenöl / EFLA 106330

Date de révision: 06.02.12

Numéro de la matière: 325840

Version: 1 / CH

Date d'impression: 06.02.12

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P405	Garder sous clef.
P501.1	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération agréée.

16. Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.